

Le congrès de 1964 et la CFDT

Avril 2006

Cette présentation succincte a pour modeste objectif de dessiner les éléments de cadrage d'un événement qui remonte à quarante ans : la transformation de la Confédération Française des Travailleurs Chrétiens en Confédération Française Démocratique du Travail. Se les remettre en mémoire, c'est aider les anciens militants et responsables présents à ce colloque à y situer leur témoignage éventuel. C'est aussi mieux comprendre la CFDT d'aujourd'hui, qui demeure marquée par sa propre histoire, aussi loin remonte-t-elle, et quelle que soit l'importance des autres évolutions qu'elle a pu connaître depuis.

I - Sur la CFTC des années 1960

La CFTC est alors en plein développement : elle a presque doublé de volume en une quinzaine d'années, rassemblant autour de 500 000 adhérents, alors que la CGT dans le même temps perdait la moitié de ses membres, mais représentait encore trois fois la CFTC d'alors.

Ce dynamisme est essentiel à relever pour comprendre que la CFTC d'hier, comme la CFDT d'aujourd'hui, est d'abord une réalité sociale mouvante, hétérogène, constituée d'hommes et de femmes, issues d'expériences professionnelles et sociales diverses depuis la Libération, en couches générationnelles superposées et mélangées : les itinéraires militants ne sont pas tout d'une pièce, ils sont des moments de vie plus ou moins denses, des références acquises, comme des pages qui se tournent aussi. Que sont ces militants et adhérents CFTC en 1960 ? Il y a bien sûr tous ceux et celles qui se retrouvent après la seconde guerre mondiale, issus d'un catholicisme social, dans le Nord certes, mais pas seulement, qui brandissent leur référence chrétienne comme un drapeau et qui s'appuient encore sur l'encadrement paroissial. On a aussi souligné avec raison le rôle des mouvements d'action catholique, en particulier de la JOC et de l'ACO. Encore faut-il souligner les comportements diversifiés des militants qui en étaient issus, selon les rapports qu'ils entretenaient avec la religion certes, mais aussi et surtout avec les cultures professionnelles et régionales. Parmi les métallos, le nordiste Eugène Descamps a bien des différences de sensibilité avec les Nantais, qu'il s'agisse de Gilbert Declercq ou de Pierre Evain qui dans son « Nous étions des coques », témoigne et réfléchit sur sa vie de militant avec finesse et profondeur. N'oublions pas non plus que les futurs CFTC maintenus ont, eux aussi, été marqués par les mouvements d'action catholique. Comme quoi, les moules de formation peuvent donner des résultats variables.

On pourrait en dire autant de tous ces salariés chrétiens venus du protestantisme ou du catholicisme, de leurs paroisses, qui réfléchissent par eux-mêmes sur leur foi et ses implications, opérant souvent une distinction des plans, préoccupés surtout de créer un syndicalisme dynamique et autonome. C'est bien le cas de ces enseignants et chercheurs, chrétiens ou non, mais en tous cas laïcs républicains, du Syndicat Général de l'Education Nationale : ils ont adhéré à une confédération d'abord par souci de la solidarité avec un mouvement ouvrier, qu'ils veulent libre de toute tutelle, y compris religieuse. Il faudrait aussi ne pas omettre le lent mouvement qui dissocie massivement catholicisme d'origine et pratique religieuse, la déchristianisation profonde qui fait de la France un « pays de mission », en particulier dans le salariat. Enfin, dans ce syndicalisme chrétien, on trouve donc aussi nombre de gens qui n'ont pas la foi ou qui l'ont perdue, venus là pour de toutes autres raisons : la volonté de la défense collective et les hasards de l'organisation dans la lutte, la poursuite de l'engagement de la Résistance, la déception devant les méthodes d'une CGT dominée par le PC ou et le sectarisme de CGT-FO, la recherche d'un mouvement ouvrier authentique, curieux de son histoire et de ses débats, autonome à l'égard du PC et du stalinisme. On oublie trop que le bulletin Reconstruction, dont le rôle fut si important dans l'évolution de la CFTC, a cherché à répondre à cette soif de savoir, à cette demande de compréhension de leur environnement et de leur temps, en outillant des autodidactes qui s'intéressaient à Proudhon et à l'anarchosyndicalisme, aux traditions anglaises comme aux critiques du stalinisme et du marxisme. Rappeler ceci nous invite à ne pas réduire les débats de l'époque sur la déconfessionnalisation à des clichés simplistes : il faut toujours se souvenir qu'ils s'ancrent dans des itinéraires à la fois individuels et collectifs qui intègrent des expériences sociales, idéologiques, professionnelles et syndicales diversifiées. Les cultures de la mine, de la Défense Nationale, de la Chimie, de la Métallurgie, des employés, du Bâtiment, du Nord, de l'Alsace ou du Pays Nantais, témoignent certes de mentalités différentes, mais les clivages passent aussi au sein de toutes les organisations, les déchirements au sein même des individus, et ils évoluent dans le temps avec le

débat. Souvenons-nous aussi qu'à travers et après la seconde guerre mondiale, s'opère une prise de conscience de la dimension politique de l'action syndicale, prise de conscience qu'il faut assumer, alors même que plusieurs éléments se conjuguent pour la stimuler : la domination à gauche d'un PCF et d'une CGT qui mènent la vie dure à des courants socialistes affaiblis ; le poids de la guerre d'Algérie avec les menaces de dérive fasciste ; la perspective d'une droite indéclinable, autour du général de Gaulle et des institutions de la V^e République ; un patronat fermé à la négociation. Il n'était pas facile, dans ces conditions, de trouver des débouchés positifs à l'action syndicale. D'où la recherche d'une alternative sous les expressions de « socialisme démocratique », de « planification démocratique » (1959) ou même de « république démocratique » à la Pierre Mendès-France. La crise algérienne accroît les tensions internes dans les organisations CFTC, accélère les évolutions, crispe les positions, les tenants de la morale sociale chrétienne étant souvent proches, par anticommunisme et antisocialisme, de positions très conservatrices en tous domaines. En tous cas, le problème de la suppression de la référence chrétienne, du « C », est étroitement lié à la fin d'un apolitisme très fréquent dans la tradition catholique, comme il l'est à la mise en cause des liens qui demeuraient avec la démocratie chrétienne du MRP. Beaucoup se demandaient alors : peut-on être chrétien, syndicaliste, démocrate et voter à gauche, mais pour quelle gauche ? Enfin, rappelons sur quoi repose l'accord entre majoritaires et minoritaires depuis 1957 pour le gouvernement en commun de la Confédération : entre d'une part Maurice Bouladoux, André Jeanson, Gérard Espéret, Théo Braun et d'autre part des hommes aussi divers qu' Eugène Descamps, René Mathevet, Gilbert Declercq, Yves Morel, René Bonéty, Paul Butet, Albert Detraz, Robert Duvivier, Marcel Gonin, - Paul Vignaux et Edmond Maire étant restés à l'écart pour maintenir une pression en faveur de l'évolution -, il y a accord autour d'une même ambition, celle de faire évoluer la CFTC pour faire une grande centrale démocratique non communiste, susceptible de rassembler davantage de salariés et de peser pour la transformation sociale, qu'on qualifiait à l'époque de « techniquement révolutionnaire », voire de préparer une unité ouvrière rêvée, et d'abord avec la CGT-FO. Les habitudes de travail en commun, le développement, les changements sociologiques internes avec la création des fédérations d'industrie, les modifications dans les directions des organisations, tout poussait à tirer les conséquences des évolutions déjà engrangées : la déconfectionnalisation des pratiques syndicales ; la séparation des mandats syndicaux et politiques ; une laïcisation-autonomie à l'égard du religieux, certes, mais affirmée aussi à l'égard du politique et de l'économie. La suppression du « C », c'est tout cela à la fois, en une exigence de cohérence. A bien des égards, 1964 c'est moins déconfectionnaliser que mettre en accord le sigle avec la réalité sociologique dynamique de la CFTC. Mais, comme chacun le sait bien, les mentalités sont souvent en retard sur les comportements souhaitables et souhaités. Et c'est ce qui rend si compliquée la démarche d'évolution qui va s'engager en 1960, sur quatre ans. ...

II - Une lente élaboration : le processus de débat des organisations CFTC

Les prises de position des Fédérations de la Métallurgie et de la Chimie à leurs congrès, favorables à l'engagement du processus de déconfectionnalisation, les réactions qu'elles créèrent chez les militants plus attachés à la morale sociale chrétienne, eurent pour réponse l'initiative de Maurice Bouladoux de lancer un processus interne de réflexion collective. Pour maîtriser des tensions qu'il sentait monter, il préféra impulser une démarche de réflexion d'ensemble sur ce que devrait être l'adaptation efficace du syndicalisme au monde moderne, quel visage original et quelles orientations lui donner ? Soulignons que quelqu'un comme Paul Vignaux, trouvait l'initiative prématurée, estimant que la situation interne n'était pas suffisamment mûre.

Toujours est-il qu'est constituée une Commission confédérale, composée de Gérard Espéret et Eugène Descamps (qui va devenir Secrétaire général en 1961), tous deux métallurgistes, avec René Decaillon (EDF), Max Fraise (PTT) François Lagandré (Cadres), Guy Sulter (Employés). Il faut noter que cette composition écarte les personnalités marquantes de Reconstruction, comme Edmond Maire et Paul Vignaux qui en sont absents. Histoire de ne pas marquer au départ la démarche au fer rouge d'un résultat qui pourrait paraître acquis d'avance. Cette Commission « Espéret-Descamps » va se réunir chaque jeudi, élaborer une grille de questions destinée à faire réfléchir de manière pédagogique à la nature de l'adaptation recherchée, consulter et auditionner une série de personnalités membres ou non de la CFTC, rédiger des synthèses, en évitant toute polémique dans la presse interne et externe. Tout ceci avance avec lenteur, car les événements des années 1960-62 (guerre d'Algérie, menaces de coup d'Etat), créent d'autres urgences à l'action syndicale quotidienne.

D'où des impatiences : le SGEN, jusque-là prudent, prend position pour la « déconfectionnalisation de la terminologie confédérale » en avril 1962. Peu avant, le syndicat des Industries chimiques de Péage-de-Roussillon (Isère) propose pour le congrès de 1963 un projet de révision des statuts faisant

disparaître la référence à la morale sociale chrétienne et transformant la CFTC en « Union Générale des Travailleurs » (UGT), initiative soutenue par sa Fédération, par l'ancienne minorité et prise en concertation avec les dirigeants confédéraux. De l'autre côté, une initiative publique, le 1er mai, signée notamment de Jacques Tessier, Joseph Sauty et Jean Bornard, dirigeants de la Fédération des mineurs, le « Manifeste-programme CFTC » fondé sur la morale sociale chrétienne, vise à devenir un contre-projet au travail de la Commission dont ils voudraient qu'il soit annexé au rapport, ce qui ne se fera pas.

Dans ces conditions, le conseil confédéral de juin 1962 adopte une déclaration favorable à l'évolution du Mouvement afin d'en faire « la grande organisation syndicale démocratique française dont la classe ouvrière a besoin » et décide de l'envoi aux organisations d'un rapport « Eléments de réflexion sur les responsabilités de la CFTC de demain », introduisant les trois premières questions de la Commission Espéret-Descamps, laissant de côté la quatrième engageant le changement de sigle. Mais la conjoncture revendicative et les élections à la Sécurité sociale conduisent à transmettre seulement en décembre 1962 le rapport appelant des réponses pour avril 1963, avant le congrès confédéral prévu pour juin 1963.

Craignant de nouveaux reports, le successeur de Descamps à la Fédération Générale de la Métallurgie, Jean Maire, avait écrit en octobre au secrétaire général pour le mettre en garde contre tout nouveau retard. A l'initiative de Jean Monnier, secrétaire de l'Union Départementale du Maine et Loire et d'Albert Detraz, secrétaire général de la Fédération du Bâtiment, ces organisations prennent position pour le changement de sigle. La Chimie maintient la proposition de révision des statuts de son syndicat de Roussillon.

Lorsqu'en juin 1963, le Congrès est saisi d'une synthèse des 328 réponses de syndicats, il acte l'état de la réflexion, décide de sa poursuite pour aboutir à des conclusions et fixe à avril 1964 les décisions « sur le calendrier des réunions statutaires, y compris un Congrès extraordinaire, qui aurait à se prononcer sur ces conclusions ». Jugeant ces engagements suffisants et le vote sur son texte trop risqué, le syndicat de Péage-de-Roussillon retire son amendement, à la fureur des opposants qui comptaient obtenir son rejet, avec l'aide des nombreux hésitants, et reporter ainsi le problème aux calendes grecques.

Devant cet événement, l'opposition, dont les dirigeants mineurs sortis auréolés de la grève de mars-avril 1963, répliquent par un texte de contre-projet affirmant le caractère intangible de la charte du Mouvement, texte repoussé par 67 % des mandats. Du coup, métallurgistes et chimistes déposent un amendement à la résolution précisant que le contenu des conclusions (le titre, les statuts, les objectifs d'organisation et d'action) qui devront être remises en avril 1964 et la date du Congrès extraordinaire (décembre 1964). Les dirigeants confédéraux qui cherchent la transition en douceur – Eugène Descamps, André Jeanson, Gérard Espéret – se voient forcer la main, sans pouvoir s'y opposer : le vote global sera nettement plus serré (57 % des mandats), révélant l'ampleur possible des tensions et donc des fractures possibles. Mais le compte à rebours est commencé.

Revenons maintenant sur les débats dans les organisations et ce que révèlent les réponses des syndicats sur les quelques points-clés de discussion révélateurs de sensibilités collectives. Il me semble, pour faire simple, qu'il y a deux grands débats, chacun avec trois positions différentes : le premier porte sur les rapports foi-société civile ; le second sur les valeurs de référence du syndicalisme démocratique.

Trois conceptions apparaissent sur les rapports foi-société civile : la première s'incarne dans un courant laïque (Paul Vignaux, Edmond Maire, Marcel Gonin, Albert Detraz, etc...) qui s'attache à une distinction stricte du temporel et du spirituel ; le religieux est affaire de choix privé. L'évolution de la CFTC en CFDT est dictée par des impératifs sociaux et syndicaux ; elle s'opère au travers d'une expérience syndicale pleinement autonome qui n'a que faire de l'existence ou non des références religieuses personnelles.

La seconde conception que je qualifierai de « laïque-apostolique » (Eugène Descamps) est certes clairement pour l'abandon de la référence à la morale sociale chrétienne, rejoignant ainsi le premier courant. Mais une nuance caractérise ces militants chrétiens ; pour eux cette laïcisation est aussi la meilleure façon de contribuer à la reconquête chrétienne du monde ouvrier, avec une préoccupation de témoignage qui reste présente, sinon majeure, dans leur conception de l'engagement syndical.

La troisième, que représentent les adversaires de la suppression du « C », consiste à penser que pour transformer chrétiennement la société, il faut des organisations spécifiques, qui n'hésitent pas à brandir la référence à la morale sociale chrétienne, ce qui n'est pas pour autant, dans leur esprit, se situer dans la dépendance de l'Eglise.

Un deuxième débat concerne les valeurs de référence du syndicalisme démocratique, problème posé par la suppression de la référence à la morale sociale chrétienne (et donc aux valeurs qu'elle est censée incarner). Là encore trois positions s'affrontent. La première – Marcel Gonin, Paul Vignaux,

Edmond Maire - défend une opération minimaliste : on enlève dans les statuts de la CFTC les références chrétiennes, on change le titre, et l'on s'en tient là. Ils estiment dangereux d'entrer dans un débat sur les valeurs de référence de substitution et pensent que cela peut rendre plus compliquée l'adoption de la modification. Le « syndicalisme idéologique » de la future CFDT, nourri de son histoire, s'affirmera ultérieurement en théorisant ses pratiques.

Au bord opposé, la position conservatrice consiste à conserver intangible la référence à la morale sociale chrétienne, ce qui, pour ses tenants, n'est en rien incompatible avec l'ambition d'un syndicalisme démocratique.

La troisième position a le souci pédagogique de sécuriser adhérents et militants : enlever les références à la morale sociale chrétienne demande selon eux en même temps d'explicitier dans une déclaration de principes (d'où la préoccupation d'un préambule aux statuts) les valeurs communes et des positionnements de référence. Le « syndicalisme idéologique », comme se qualifiait le syndicalisme chrétien doit être refondé, si l'on veut éviter les dérives dans l'opportunisme. Cette orientation – dominante dans la Commission créée en 1960 – ouvre à certains égards la boîte de Pandore, car il faut arriver à écrire dans les statuts en termes courants, concis et laïques, une synthèse brève où des conceptions diversifiées du monde et des fondements de l'action collective se retrouvent en un fonds culturel commun capable d'ancrer fermement la confédération dans des valeurs et une idéologie propre face à la CGT. On abordait nécessairement outre la justice, les libertés, la reconnaissance de la dignité ouvrière, les droits et devoirs de chaque personne, mais aussi des groupes, les thèmes chers au catholicisme social (famille, subsidiarité, corps intermédiaires), la démocratie participative, la critique du capitalisme et du communisme, la place des conflits sociaux et de la négociation, l'organisation des travailleurs et de leur pouvoir, le rôle de l'Etat, etc... Comment parvenir à conclure ?

En juillet 1963, après le Congrès, Gérard Espéret constate que l'incertitude demeure, après trois ans de débats, sur la nature des textes à rédiger et à soumettre au vote du Congrès. Pour avancer, on en viendra finalement à enrichir la composition de la commission en l'élargissant à André Jeanson, Marcel Gonin, René Bonety, Paul Butet et Pierre Jeanne : après diverses contributions des uns et des autres, un compromis est élaboré autour d'un article 1er des statuts réduit et d'un préambule aux statuts explicitant les valeurs de référence, les exigences et le sens de la transformation sociale.

Le résultat est un préambule-monstre de dix pages où il y a de tout, du personnalisme à l'Europe et au socialisme démocratique. Ce texte est mis en pièces par le conseil confédéral de février 1964 sous l'effet d'une double attaque : le SGEN, la Métallurgie, la Chimie, le Textile, le Maine-et-Loire d'une part, passent au crible tout ce qui pouvait relever du catholicisme social, tandis que, d'autre part, l'Alsace, le Nord, et les Mineurs exigent le maintien de la morale sociale chrétienne et la suppression de la mention du socialisme démocratique.

Repris en débat général, ils seront améliorés par les apports du SGEN sur la dimension personnelle des convictions, la condamnation du totalitarisme et de toute structure ne respectant pas la dignité de la personne humaine, l'énoncé de l'indépendance explicite à l'égard de l'Etat, des partis, des Eglises, comme de tout groupement extérieur, la mention de la défense et de l'extension des libertés démocratiques. Le paragraphe sur la lutte des classes est longuement négocié : s'il est affirmé que la Confédération « n'érigera pas en système le principe du développement des antagonismes de classe » - pour bien marquer la distance à l'égard du marxisme -, il est dit aussi, sur la suggestion d'Eugène Descamps et de Marcel Gonin, que la Confédération « entend par son action susciter chez les travailleurs la prise de conscience des travailleurs des conditions de leur émancipation ». Enfin, malgré les réticences du SGEN, Jean Monnier, du Maine-et-Loire, obtiendra la condamnation conjointe « de toutes les formes de capitalisme et de totalitarisme ».

Au final un article premier, rendu plus dense et plus précis, et un préambule réduit à deux pages seront adoptés par 33 pour sur 45 votants, 7 ou 8 contre, 5 ou 4 abstentions, la Fédération de la Chimie maintenant sa réserve sur tout préambule.

Le problème du titre de la Confédération sera évoqué à partir de septembre 1963. 43 propositions de recomposition du titre, une fois ôté le « C » de chrétien, seront examinées, pour déboucher en avril 1964 sur son remplacement par le D de « démocratique » et un libellé « CFDT » (Confédération Française Démocratique du Travail) qui est retenu par 18 pour, 7 voix se portant sur d'autres formulations et 7 en restant à « CFTC ».

III - Les ultimes décisions collectives qui font la CFDT

Mai 1964-Novembre 1964

Les résistances internes, avec les risques potentiels d'une rupture grave, sont évidentes. Une forte minorité de 43 % s'était déjà comptée en 1963. Les réponses au deuxième questionnaire d'octobre

1963 portant sur le changement de sigle, et donc la suppression du C, étaient à plus de 40% opposées à cette modification. Le conseil confédéral des 29-30 mai 1964, qui adopte à 73,7 % les textes pour les soumettre au Congrès, doit repousser un amendement de la Fédération des Mineurs, de l'Alsace et du Nord destiné à réintroduire la « morale sociale chrétienne » par 75,1 % des mandats. Mais ces chiffres ne font pas illusion : il existe bien un décalage réel entre militants et adhérents, plus réticents, ce que confirme une enquête interne de la fédération de la Chimie. D'où la préoccupation de la direction confédérale de fixer un seuil nettement supérieur à 50 % de majorité qualifiée pour considérer comme acquis le vote final

Qui sont les opposants ? Ils dominent chez les Mineurs, dans les petites fédérations du public et du privé. D'autres organisations (Santé, EDF, Fonctionnaires, Finances, cadres, ce qui reste de la Fédération des employés) sont partagées. Géographiquement, ils pèsent lourds dans des bastions : Nord, Pas de Calais, Alsace, Moselle, Creuse et les positions sont partagées dans la région parisienne ou dans des départements comme la Vendée, le Vaucluse, la Saône-et-Loire, l'Indre-et-Loire et la Somme. D'où la préoccupation de la direction confédérale de tout faire pour faire basculer le maximum d'hésitants dans une attitude positive, sinon neutraliste. D'autant que ces opposants se sont organisés dès octobre 1963 en une association, l'AGESSIC avec un bulletin Rénovation, sur le modèle de Reconstruction, avec la ferme intention en cas d'échec de disposer ainsi des structures d'accueil pour des départs éventuels de militants et d'adhérents. Sauty annonce l'éventualité d'une scission. La direction confédérale, sans illusion, cherche à isoler ce courant, à le réduire, y compris par de nouvelles concessions. L'Alsace va offrir cette opportunité au conseil confédéral du 9 octobre 1964. Elle voulait en particulier, en s'appuyant sur un amendement du syndicat PTT du Haut-Rhin, introduire dans l'article 1 la formulation suivante : « Elles (la confédération et ses organisations affiliées) se réclament dans leur action de la conception de la personne humaine et de sa place dans la société que la pensée chrétienne et humaniste a transmise à notre temps ». Une telle rédaction portant sur une conception de l'homme étroitement liée à l'univers chrétien, était, au pied de la lettre, plus proche des formulations antérieures à 1947, qu'avait précisément écartée la modification statutaire faisant référence à la morale sociale chrétienne. Mais, en même temps, cette proposition tr

Dans un premier temps, celle-ci propose d'intégrer au préambule, auquel fait référence la nouvelle rédaction de l'article premier des statuts, la mention des « pensées chrétiennes et humanistes » ; celles-ci sont replacées au fondement de l' « inspiration permanente de la Confédération » à propos des « exigences fondamentales de la personne humaine et de sa place dans la société humaine ». Pour Edmond Maire (Chimie) et Paul Caspard (SGEN), cette formulation n'est qu'un habillage de la morale sociale chrétienne et, à ce titre, inacceptable par leurs deux organisations. Dans cette atmosphère de crise, on fait un nouveau groupe de travail, comprenant le Nord, l'Alsace, la Chimie, le SGEN et des dirigeants confédéraux. Des contre-propositions du SGEN et de la Chimie, reconnaissant « l'apport historique du syndicalisme d'inspiration chrétienne au mouvement ouvrier » et affirmant que « les exigences fondamentales de la personne avaient été exprimées par les différentes formes de l'humanisme » n'aboutissent pas.

Mais la recherche d'un compromis se poursuit pour déboucher le dimanche 11 octobre au matin – je reprends la formulation de F. Georgi - sur « une rédaction présentée par Marcel Gonin, faute de consensus véritable de la commission, sur la base d'un projet esquissé la veille par Edmond Maire, Paul Caspard et Jacques Julliard. Outre un simple renvoi au préambule inséré dans l'article premier, la proposition remanie profondément l'article 6 du préambule :

C'est pourquoi la Confédération affirme sa volonté d'être une grande centrale démocratique répondant pleinement aux aspirations des travailleurs. Soulignant les apports des différentes formes de l'humanisme, dont l'humanisme chrétien, à la définition des exigences fondamentales de la personne humaine et de sa place dans la société, elle entend développer son action en restant fidèle à un syndicalisme idéologique, fondé sur ces exigences qui demeurent les siennes. Sur ces bases, elle est résolue à poursuivre sa lutte pour les droits essentiels de l'homme, de la famille et des groupes, dans le respect des devoirs qui en découlent. »

L'essentiel dans cette rédaction est l'introduction de la référence historique à l'humanisme chrétien, même si les Alsaciens auraient voulu remplacer le « dont » par un « en particulier » ou un « notamment », ce qui leur fut évidemment refusé. La majorité, dans sa diversité, avait atteint le point limite des concessions. Ce texte fut donc adopté par 25 voix pour et 8 abstentions. Notons que l'on trouve dans les abstentions le SGEN, la Chimie, l'Alsace, le Nord, les Mineurs. Tous ces responsables, sauf les Mineurs, ont justifié leur abstention par la nécessité d'en référer à leurs instances, tout en prenant l'engagement d'y défendre le compromis. Le Congrès se réunit peu après, les 6 et 7 novembre 1964, au Palais des Sports de Paris, avec 3000 délégués, sous des slogans comme « Comprendre, s'adapter, agir », « La CFDT construit la grande centrale démocratique moderne ». On a mobilisé des deux côtés, d'où une salle réactive aux interventions. Le débat sur la

majorité qualifiée est l'occasion de rappeler qu'en contrepartie, les minoritaires doivent d'autant plus accepter la décision majoritaire. Le choix se portera sur le seuil de 66 % (15021 mandats pour, 3772 contre, 1084 blancs et nuls). Avec l'adoption d'une motion juridique sur la préservation du titre CFTC et la transmission des actifs, on passe au vote décisif sur la résolution : elle recueillera 70,12 % des exprimés (68,92 % des inscrits), la quasi-totalité des autres mandats se prononçant contre. Il convient de souligner ici, et les histoires de Fédérations, d'Union départementales, et des Unions Régionales Interprofessionnelles le confirment, que durant des mois toutes les équipes syndicales ont cherché à ce que le maximum d'adhérents participent au débat et au vote.

On sait aussi qu'à l'énoncé de ces résultats quelques centaines de délégués derrière Jacques Tessier et les responsables de la Fédération des Mineurs quittent la salle, refusant ce résultat et consommant une scission. Il revient à Maurice Bouladoux, personnage essentiel de cette période, devenu Président de la Confédération Internationale du Syndicalisme Chrétien (CISC), de clore la séance avec cette formule : « Fidèles au passé et marchant vers l'avenir, vous ferez de la CFDT l'instrument de la libération de la classe ouvrière. »

Annexe

Le Préambule et l'article premier des statuts

-Préambule

Tout le combat du mouvement ouvrier pour la libération et la pro-motion collective des travailleurs est basé sur la notion fondamentale que tous les êtres humains sont doués de raison et de conscience et qu'ils naissent libres et égaux en dignité et en droits.

Dans un monde en évolution, marqué par les progrès techniques qui devraient servir à son épanouissement, le travailleur est plus que jamais menacé par des structures et des méthodes déshumanisantes ou technocratiques qui font de lui un objet d'exploitation et d'asservissement.

Face aux conflits qui déchirent le monde, aux menaces de destruction de l'humanité par les armes nucléaires, les exigences de justice, de fraternité et de paix entre les peuples, sont plus impérieuses que jamais.

Le syndicalisme est pour les travailleurs l'instrument nécessaire de leur promotion individuelle et collective et de la construction d'une société démocratique.

Pour cela, il doit rester fidèle à ses exigences premières de respect de la dignité de la personne humaine qui inspirent son combat pour la liberté et la responsabilité, pour la justice et la paix.

C'est pourquoi la Confédération affirme sa volonté d'être une grande centrale démocratique répondant pleinement aux aspirations des travailleurs.

Soulignant les rapports des différentes formes de l'humanisme dont l'humanisme chrétien, à la définition des exigences fondamentales de la personne humaine et de sa place dans la société, elle entend développer son action en restant fidèle à un syndicalisme idéologique fondé sur ces exigences qui demeurent les siennes. Sur ses bases, elle est résolue à poursuivre sa lutte pour les droits essentiels de l'homme, de la famille et des groupes dans le respect des devoirs qui en découlent.

Tout homme a droit à être traité comme une personne. À chacun doit être garanti le plein exercice de la liberté de conscience, d'opinion et d'expression, comme le droit de constituer des associations qui lui permettent de satisfaire aux divers besoins de la vie en société.

Tout homme a le droit de diriger sa vie, de développer sa personnalité au sein des divers groupes et des communautés naturelles dont la première est la famille et, pour ce faire, de disposer, pour lui-même et les siens, de biens matériels, culturels et spirituels. Tout homme a droit de vivre dans une démocratie qui lui assure l'indépendance du pouvoir judiciaire, l'objectivité de l'information, la possibilité effective d'accéder à tous les niveaux de l'enseignement, une participation active à l'élaboration et au contrôle des décisions politiques.

Les catégories sociales, les régions et peuples les plus défavorisés ont droit à la solidarité effective de la société humaine dont l'organisation doit constamment inciter chaque homme et chaque groupe ou communauté plus favorisés aux devoirs que cette solidarité exige.

Aux travailleurs et aux travailleuses, la société doit garantir :

- Le droit à un emploi assuré et librement choisi, le droit à un revenu lui permettant, ainsi qu'à sa famille, une vie conforme aux possibilités de la civilisation moderne et le droit à la propriété des biens nécessaires à son existence ;

- Le droit à des conditions de vie et de travail garantissant l'intégrité et le développement de sa personne, à la solidarité effective de la communauté, notamment dans le chômage, la maladie et la vieillesse ;
- Le droit au libre exercice de l'action syndicale, y compris le droit de grève, et la responsabilité à tous les échelons de la vie économique et sociale ;
- Le droit pour son organisation syndicale se défendre ses intérêts partout où ils sont en cause.

Sur ces bases, la Confédération veut réaliser un syndicalisme de masse solidement implanté sur les lieux de travail, regroupant les travailleurs et les travailleuses de toutes catégories solidaires qui, respectant la philosophie, la religion, la motivation où chacun d'eux peut puiser les forces nécessaires à son action, veulent s'unir pour construire ensemble cette société démocratique basée sur les valeurs fondamentales auxquelles elle se réfère.

Dans la fidélité aux plus profondes traditions du mouvement ouvrier français, la Confédération, convaincue que ces perspectives sont de nature à rassembler les travailleurs décide de se donner comme statuts :

Article premier

La Confédération réunit des organisations syndicales ouvertes à tous les travailleurs résolu — dans le respect mutuel de leurs convictions personnelles, philosophiques, morales ou religieuses à défendre leurs intérêts communs et à lutter pour ins-taurer une société démocratique d'hommes libres et responsables. Conformément au préambule des présents statuts, la Confédération et ses organisations affirment que la dignité de la personne humaine, base universelle des droits de l'homme à la liberté, la justice et la paix, et exigence première de la vie sociale, commande l'organisation de la société et de l'État.

En conséquence, les structures et les institutions de la société doivent :

- a) *Permettre à tout humain, dans les domaines individuel, familial et social, de développer sa personnalité en assurant la satisfaction de ses besoins matériels, intellectuels et spirituels au sein des divers groupes et communautés auxquels il appartient ;*
- b) *Offrir à chacun des chances égales d'accéder à la culture et de prendre ses responsabilités dans la construction de la société ;*
- c) *Réaliser une répartition et un contrôle démocratique du pouvoir économique et politique en assurant aux travailleurs et à leurs organisations syndicales le plein exercice de leurs droits. De ce fait, la Confédération conteste toute situation, toute structure ou régime qui méconnaissent ces exigences. Elle combat donc toutes les formes de capitalisme et de totalitarisme.*

La Confédération estime également nécessaire de distinguer ses responsabilités de celles des groupements politiques et entend garder à son action une entière indépendance à l'égard de l'État, des partis, des Églises, comme à l'égard de tout groupement extérieur.

Sans poursuivre par principe un développement systématique des antagonismes existant dans la société, elle entend dans son action susciter chez les travailleurs une prise de conscience des conditions de leur émancipation. Elle choisit, dans une totale autonomie et en fonction de ses principes, les moyens et les alliances qu'elle juge utile de mettre en œuvre pour réaliser ses objectifs.

La Confédération fondée sur la démocratie interne de ses propres organisations et assurant à chacune d'elles sa part dans les délibérations et les décisions confédérales — combat pour la défense et l'extension des libertés économiques.

Pour atteindre les objectifs qu'elle s'assigne, elle développe systématiquement la formation de ses adhérents conformément aux valeurs auxquelles elle se réfère. Elle proclame que le syndicalisme, en développant la collaboration internationale des travailleurs, doit assurer sa part de responsabilité dans l'organisation mondiale indispensable au développement des libertés, à la solidarité entre les peuples et au maintien de la paix.